

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la Construction d'ombrières photovoltaïques, composée du lot n°1 relatif à la réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures, et du lot n°2 relatif à la fourniture et pose des modules, des onduleurs, du système d'intégration, réalisation des tranchées, génie Électrique ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 7 juin 2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE) pour le lot n°2 est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour la Construction d'ombrières photovoltaïques, lot n°2 relatif à la fourniture et pose des modules, des onduleurs, du système d'intégration, réalisation des tranchées, génie Électrique avec la SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 495 208 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Le délai d'exécution du marché est prévu comme suit :

- Début du chantier : Semaine 35
- Fin du chantier : Semaine 42

La durée contractuelle du chantier est de 8 semaines à compter de l'ordre de service.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 JUIN 2023

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2023

Publié ou notifié le : 19 JUIN 2023



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_06_295**
Objet : **MAPA pour la Construction d'ombrières photovoltaïques, lot n°2 relatif à la fourniture et pose des modules, des onduleurs, du système d'intégration, réalisation des tranchées, génie Électrique avec la SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-19 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-210500617-20230619-D2023_06_295-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230619-D2023_06_295-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12866.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230619-D2023_06_295-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juin 2023 à 10h45min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juin 2023 à 10h45min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juin 2023 à 10h45min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juin 2023 à 10h55min40s	Reçu par le MI le 2023-06-19

